



Commune de BERNEX

Dans sa séance du 16 avril 2024, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

1. Comptes et crédits budgétaires supplémentaires 2023

Le Conseil municipal, par 20 oui et 2 non (22 votants) a :

1. approuvé les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. approuvé le compte de résultats 2023 pour un montant de CHF 41'049'520 (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000, soit net CHF 41'010'520) aux charges et de CHF 41'118'520 (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000, soit net CHF 41'079'520) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 69'000. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF +328'033 et résultat extraordinaire de CHF -259'033.
3. approuvé le compte des investissements 2023 pour un montant de CHF 12'301'210 aux dépenses et de CHF 508'713 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 11'792'497.
4. approuvé le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 91'793'454.
5. accepté les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de CHF 1'202'638 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

2. Un crédit de CHF 71'000.- TTC pour la réfection de la toiture plate à l'école de Lully

Le Conseil municipal, par 22 oui (unanimité des membres présents) décide

1. de procéder à la réfection de la toiture plate à l'école de Lully.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 71'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. d'amortir cette dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux estimée à août 2024.

3. Un crédit de CHF 197'000.- TTC pour le remplacement de la conduite principale d'eau à l'école de Lully

Le Conseil municipal, par 22 oui (unanimité des membres présents) décide

1. de procéder au remplacement de la conduite principale d'eau à l'école de Lully.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 197'000.- TTC destiné à ces travaux.

3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. d'amortir cette dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux estimée à août 2024.

4. Un crédit de CHF 290'000.- TTC pour la mise en conformité des arrêts de bus afin d'assurer l'accès des personnes à mobilité réduite

Le Conseil municipal, par 22 oui (unanimité des membres présents) décide

1. de procéder à la mise en conformité des arrêts de bus afin d'assurer l'accès des personnes à mobilité réduite.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 290'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. d'amortir cette dépense nette au moyen de 30 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2024.

5. Un crédit de CHF 86'600.- TTC pour un sport en libre accès à la zone sportive

Le Conseil municipal, par 15 oui et 7 non (22 votants) décide

1. de procéder aux travaux pour le libre accès à la zone sportive.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 86'600.- TTC destiné à ces travaux.
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. d'amortir cette dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, en principe en juillet 2024.

Le délai pour demander un référendum expire le : 3 juin 2024

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Toutes les décisions prises lors de cette séance sont à votre disposition sur notre site Internet www.bernex.ch

Bernex, le 24 avril 2024

La Présidente du Conseil municipal :
Christine Novelle Damond